

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026

Séance d'assermentation du 29 juin 2021, à 15h00, Collège Le Suchet

1. BIENVENUE ET OUVERTURE

Monsieur Claude GAULIS, Président, salue Madame la Préfète, Monsieur le Pasteur et Monsieur le Curé de nos paroisses, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, les représentants de la presse, le public et les enfants de l'Ecole de Musique Leysin-Les Ormonts (EMLO).

Il souhaite une cordiale bienvenue à cette séance d'assermentation des Autorités communales pour la législature 2021 - 2026. Il invite Madame la Préfète Patricia Dominique LACHAT à venir présider cette cérémonie.

Madame la Préfète souhaite la bienvenue à toutes et à tous et déclare ouverte la séance d'installation du nouveau Conseil et de la nouvelle Municipalité de Leysin pour la législature 2021 – 2026 qui débutera le 1^{er} juillet 2021.

2. INTERMÈDE MUSICAL

Intermède musical présenté par les élèves de l'EMLO.

3. MESSAGE DES ÉGLISES

Messieurs Frédéric KELLER, Pasteur et Pascal LUKADI, Curé, apportent le message des églises. Au nom des communautés chrétiennes, ils assurent de leur soutien et seront à nos côtés dans les actions de solidarité, dans l'animation de notre Commune, dans toutes les actions créatrices de lien, dans l'accueil des touristes et participeront dans la vie de notre commune dans l'accompagnement des personnes en situation de détresse comme dans la célébration de la vie. Ils forment le voeu qu'ensemble nous puissions construire quelque chose de beau et de solide pour nous et nos enfants.

4. FORMATION DU BUREAU PROVISOIRE

Madame la Préfète forme le bureau provisoire qui sera composé de :

- Madame Corinne DELACRETAZ, Secrétaire
- Messieurs Yvan ZBINDEN et Damien OGUEY, Scrutateurs

5. ASSERMENTATION DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Madame la Préfète relève qu'aucun recours n'a été déposé dans le délai légal suite aux élections communales. Par conséquent, il peut être procédé à l'installation des Autorités communales pour une période de cinq ans.

Elle demande à Madame la Secrétaire de procéder à l'appel des Conseillers communaux issus des élections du 7 mars 2021 :

NOM	PRÉNOM	REMARQUES
BAH	Ibrahima	
BARROUD	Eric	
BAUME	Nicolas	
BLANCHARD	Corinne	
BÖSCH	Stéphane	
BRIDE	Marie-France	
CHAMPAGNAC	Jean-Daniel	
CHAUVY	Bertrand	Excusé
CRESPO	Alexandre	
CUCHE	Théophile	
DA COSTA ALVES	Joao Fernando	
FIEDLER	Brock	
FRIEDRICH	Jean-Luc	
GAGNEBIN	Luc-Etienne	
GALLMEIER	Joan	
GALLMEIER	Julia	Excusée
GAULIS	Claude	
GREMAUD	Nicole	
GRIFFET-GASSER	Fabienne	
GUERIN	Marc	
HEBERT	Elliott	
HEFTI	Blaise	
ISENSCHMIED	Jean-Christophe	
JAEP	Nathalie	
LÖFSTEDT	Julia	
MAC DONALD	Ian	
MANIGLEY	Madeleine	
MAYOR	Adeline	
MOREL	Serge	
MOREROD	Frédéric	
MOTTIER	Vincent	
NIKLES	Joanne	Excusée
OGUEY	Damien	
OTT	Christoph	
PAVILLARD	Fabian	
PAVILLARD	René	
PELLAUD	Eric	
PETRUCCI	Fabien	
RAUSIS	Sonia	
SCHÜLER	Françoise	
TAUXE	Lucas	
TAUXE	Philippe	
VAUDROZ	Nicolas	
WIDMER-KNECHT	Eve	
ZBINDEN	Yvan	

L'appel fait constater la présence de 42 conseillères et conseillers.

Madame la Préfète donne lecture de la promesse légale et à l'issue de celle-ci, à l'appel de son nom, chaque personne solennise la promesse.

Au nom du Conseil d'Etat qu'elle a l'honneur de représenter et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi, elle déclare les membres du Conseil communal de la Commune de Leysin régulièrement installés pour la législature, soit du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026. Elle félicite chacun et souhaite à tous beaucoup de satisfaction au sein de ce Conseil.

Toutes les personnes qui ne sont pas présentes ce jour, seront assermentées par le Président lors de la première séance du Conseil à laquelle elles assisteront. De plus, une personne absente qui n'aura pas prêté serment n'est pas éligible à des fonctions internes du Conseil.

6. ASSERMENTATION DE LA MUNICIPALITÉ ET DU SYNDIC

Après lecture de l'article 48 de la Loi sur les communes du 28 février 1956 par Madame la Préfète, Monsieur le Syndic donne l'assurance qu'il n'existe entre les membres de la Municipalité et avec les Secrétaire et Boursier communaux aucun lien de parenté prohibé par la Loi.

Madame la Préfète donne lecture de la promesse légale et à l'issue de celle-ci, à l'appel de son nom, chacun solennise la promesse. Elle procède à l'assermentation des membres de la Municipalité, soit Mesdames et Messieurs

- Laurence HABEGGER
- Noémie ISENSCHMIED
- Pierre-Alain DUBOIS
- Daniel NIKLES

Puis à celle de Monsieur le Syndic Jean-Marc UDRIOT.

Elle déclare que les Autorités sont régulièrement installées dans leur fonction en qualité de Syndic et membres de la Municipalité pour la législature du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026. Au nom du Conseil d'Etat, elle félicite chacune et chacun pour les différentes fonctions qu'ils acceptent de remplir ainsi que pour leur engagement pour la collectivité.

7. MESSAGE DE MONSIEUR LE SYNDIC

Madame la Préfète, Mesdames et Messieurs en vos titres et fonctions, Mesdames et Messieurs du public,

Je tiens à vous dire à quel point je suis fier d'être le Syndic de notre belle Commune. Les législatures successives n'ont en rien altéré ma motivation au service de notre collectivité. L'idée de pouvoir travailler avec des femmes et des hommes au sein de notre Municipalité qui souhaitent faire preuve d'ambition pour notre village, est un vrai plaisir. Cette Municipalité souhaite être un maillon fédérateur. Avec un Conseil communal plus jeune, plus féminin également, avec plus de 30% de nouvelles forces,

nous sentons bien chez vous une grande envie de réaliser beaucoup de choses. Cela demandera donc de l'organisation et du dialogue.

De grands défis nous attendent. Deux me viennent à l'esprit : la mobilité et l'environnement. Pour le premier ce sera notre carte de visite et pour le deuxième, une vraie stratégie. Un nouveau programme de législature à l'instar de celui de la période 2016 – 2021 vous sera donc présenté d'ici la fin de cette année. Il servira de fil conducteur afin de se concentrer sur les vrais objectifs et ne pas se perdre dans une multitude de dossiers.

Nous avons également procédé à la répartition des dicastères et avons remanié ces derniers de manière à être encore plus efficaces, plus agiles et plus rapides dans nos décisions.

- *Madame Laurence HABEGGER est en charge de la sécurité publique, les affaires sociales et les forêts domaines et bâtiments*
- *Madame Noémie ISENSCHMIED garde le tourisme et reprend les écoles publiques ainsi que les affaires culturelles*
- *Monsieur Daniel NIKLES garde le développement durable et l'informatique auxquels se rajoutent les sports*
- *Monsieur Pierre-Alain DUBOIS hérite du dicastère des eaux, l'entretien des infrastructures et la voirie*
- *En ce qui concerne mon dicastère, à l'administration générale, les finances et l'urbanisme se rajoute la mobilité*

En synthèse, répartition des dicastères équilibrée, volonté de réaliser des objectifs par le biais d'un programme de législature, travail avec toutes et tous dans l'intérêt du plus grand nombre de nos citoyennes et citoyens, à coup sûr les clés d'une législature réussie et harmonieuse.

Je terminerai pour assurer à l'ensemble de notre personnel communal, notre soutien indéfectible afin qu'il puisse assumer les nombreuses tâches journalières nécessaires à la vie d'une commune comme la nôtre et bien d'autres.

Merci pour votre écoute, vive la Suisse, vive le canton de Vaud, vive Leysin !

8. ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Madame la Préfète procède à l'élection du Président et de la Secrétaire, qui entrent immédiatement en fonction. Cette dernière a lieu à la majorité absolue au premier tour et relative au second tour au scrutin individuel et secret en vertu de l'article 11 de la Loi sur les Communes. Sous chiffre 3 dudit article, il est précisé, lorsque le nombre de candidat est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement.

Par ailleurs, le Président est élu pour une année, soit jusqu'au 30 juin 2022.

Au nom du Mouvement Indépendant Leysenoud, Madame Corinne BLANCHARD, présente Monsieur Claude GAULIS.

Aucune autre proposition n'étant formulée, Madame la Préfète proclame élu tacitement Monsieur GAULIS à la Présidence du Conseil communal pour une année. Elle lui adresse ses félicitations pour sa fonction de 1^{er} Citoyen de la Commune, lui souhaite une heureuse présidence, tout en l'assurant de son soutien.

9. ÉLECTION DE LA SECRÉTAIRE

Madame la Préfète rappelle les dispositions de l'article 12 de la Loi sur les Communes et précise que la Secrétaire est élue pour la durée de la législature, soit jusqu'au 30 juin 2026.

Madame Corinne BLANCHARD présente Madame Corinne DELACRETAZ.

Aucune autre proposition n'étant formulée, Madame la Préfète proclame élue tacitement Madame DELACRETAZ à la fonction de Secrétaire et lui adresse ses félicitations, tout en l'assurant de son soutien.

La Secrétaire n'étant pas membre du Conseil communal, Madame la Préfète procède à son assermentation en donnant lecture de la promesse légale. A l'appel de son nom, elle solennise la promesse légale.

Madame la Préfète prie la Secrétaire de bien vouloir donner lecture du procès-verbal regroupant les opérations légales qui se sont déroulées.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté.

Les Autorités communales sont donc légalement installées pour la nouvelle législature du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026.

10. MESSAGE DE MADAME LA PRÉFÈTE

Monsieur le Syndic, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Outre le fait que je vous apporte les meilleurs messages du Gouvernement vaudois et qu'en son nom je vous félicite pour votre élection, cela a été pour moi un honneur de procéder aujourd'hui à l'installation de vos Autorités communales pour la législature 2021 – 2026. En effet, conformément à la loi sur les Préfets et à la loi sur les communes, il appartient au représentant du Gouvernement dans le district de diriger cette cérémonie. J'ai donc le privilège de présider une séance de chacun des 15 Conseils du district d'Aigle, de les installer et de recevoir les promesses légales de vous tous, Mesdames et Messieurs, qui par votre acte de candidature, puis par votre élection et aujourd'hui par la prestation de serment avez accepté de prendre une part active à la gestion des affaires publiques de votre Commune.

Ce jour d'installation est d'autant plus précieux qu'il fait contraste à notre univers contemporain marqué par le règne de la précipitation, de l'information rapide et permanente, d'images omniprésentes, de faits troublants et contradictoires. Le canton de Vaud, comme la Suisse, vit aussi cette vitesse, assiste à la même érosion des liens sociaux et familiaux et observe les mêmes reculs de l'engagement civique. De plus, en cette dernière année si particulière de pandémie, tous ces aspects se sont encore trouvés exacerbés. L'insécurité sanitaire s'est invitée à la table des problèmes que nous avons à gérer quotidiennement. En pareilles circonstances, il faut donc s'efforcer de percevoir autour de soi des signes encourageants.

Par cet engagement pris aujourd'hui, chacun d'entre vous doit être conscient qu'il endosse une responsabilité, celle de mener à bien son mandat avec le souci d'être un représentant digne de l'électorat qui a désigné ses autorités en ayant la certitude d'avoir fait le bon choix. Prenez donc cet engagement avec courage, calme et dignité en gardant chacun son identité. Je tiens à vous rendre attentifs sur les relations entre

Exécutif et Législatif. Je n'ai pas de recette miracle à vous donner. Vous devez travailler dans le respect, l'écoute et la transparence. Il en va de même entre vos Autorités et la population. Le législateur ne peut pas prévoir tous les cas de figure et d'ailleurs cela n'est pas sa vocation. Le droit a donc des limites que le bon sens et les relations de confiance qui doivent prévaloir entre les Autorités peuvent combler. Vous devez toujours garder à l'esprit que vous avez été mandatés par le corps électoral pour préserver au mieux l'intérêt public. Préserver l'intérêt public c'est mettre en valeur tout ce qui permettra le maintien et le développement des substances sociales, économique et humaines, donnant ainsi à votre Commune la solidité nécessaire pour traverser une époque troublée de l'histoire. Afin de soutenir les Municipaux dans cette tâche, la Direction générale des affaires communales et des droits politiques, a mis sur pied toute une série de formations que je vous encourage à suivre. Souvenez-vous aussi que la Commune n'est pas seulement un territoire régi par des règlements, limité par des bornes et panneaux routiers. C'est bien plus. C'est une communauté vivante faite d'hommes et de femmes liés au-delà d'opinions politiques ou personnelles. Liés par le fait qu'ils vivent tous proches les uns des autres, liés par un attachement à leur village, à leur hameau à notre paysage. Mais une commune ne vit pas seulement par elle-même à l'ombre de son clocher, elle fait partie, qu'elle le veuille ou non, d'une région, d'un district. D'où la nécessité d'avoir aussi un esprit d'ouverture afin d'être solidaire avec vos voisins et renforcer ainsi l'identité de ce coin de pays qui vous est cher.

Les dossiers intercommunaux gérés le plus souvent dans le cadre des associations, prennent de plus en plus d'importance. Ces dernières qui fonctionnent comme des communes, avec un conseil exécutif et législatif gèrent de gros dossiers. Des montants conséquents sont engagés dans des domaines très spécifiques. De nombreuses décisions sont prises de manière autonome dans le cadre de ces associations. Je vous rappelle ces différents éléments sachant que votre Commune va nommer tout à l'heure, des délégués de votre Conseil au Conseil intercommunal de l'une ou l'autre des associations. On attend de vous un investissement personnel identique à celui que vous prenez en vous engageant aujourd'hui pour votre Commune. Gardez toujours à l'esprit la vue d'ensemble et la gestion des biens communaux et intercommunaux. Ainsi prouvez-vous l'attachement et le profond respect que chacun doit à sa Commune afin que le parcours de ces cinq années à venir se fasse sans embûche et que seule la récompense du devoir accompli au plus près de sa conscience soit le sentiment qui prédominera au terme de la législature. Pour cela, je vous donne la garantie de mon soutien et de mon appui. J'ai la certitude que ce sentiment habite aujourd'hui ceux qui viennent de quitter les autorités de cette commune, qu'ils aient oeuvré au sein du Conseil et de la Municipalité. Je me fais l'interprète de tous ceux qui ont bénéficié de leur engagement pour leur adresser ma gratitude et ma reconnaissance. Je vous remercie de votre attention.

11. INTERMÈDE MUSICAL

Intermède musical présenté par les élèves de l'EMLO.

Madame la Préfète prie Monsieur Claude GAULIS, nouveau Président du Conseil communal de mener la suite des opérations.

12. MESSAGE DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL COMMUNAL

Mesdames et Messieurs,

J'ai déjà eu l'honneur tout à l'heure de vous saluer en vos titres et fonctions. Je vous remercie tout simplement de me faire confiance pour présider ce Conseil encore une année.

La Commune de Leysin se distingue par un environnement géographique de toute première qualité, une population cosmopolite, une vie économique et sociale très active toute l'année et bien d'autres atouts qui en font un heureux balcon des quatre saisons.

Au Conseil communal, nous avons à porter les décisions essentielles qui forgeront l'avenir et la durabilité de Leysin. C'est une tâche noble et exigeante. Je compte sur vous toutes et tous pour vous engager dignement pour notre communauté et je vous souhaite de belles satisfactions au sein de notre Conseil.

13. ÉLECTION DU PREMIER VICE-PRÉSIDENT

Monsieur Jean-Luc FRIEDRICH, au nom de l'Entente Leysenoude, présente Madame Françoise SCHÜLER.

Aucune autre proposition n'étant formulée, Madame SCHÜLER est élue 1^{ère} Vice-présidente par acclamations.

14. ÉLECTION DU DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT

Madame Nicole GREMAUD, au nom du Forum, présente Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC.

Aucune autre proposition n'étant formulée, Monsieur CHAMPAGNAC est élu 2^{ème} Vice-président par acclamations.

15. ÉLECTION DE DEUX SCRUTATEURS

Madame Corinne BLANCHARD, au nom du Mouvement Indépendant Leysenoud, propose Monsieur Yvan ZBINDEN.

Madame Françoise SCHÜLER, au nom de l'Entente Leysenoude, propose Monsieur Damien OGUEY.

Aucune autre proposition n'étant formulée, Messieurs ZBINDEN et OGUEY sont élus scrutateurs par acclamations.

16. ÉLECTION DE DEUX SCRUTATEURS-SUPPLÉANTS

Madame Nicole GREMAUD, au nom du Forum, propose Monsieur Luc-Etienne GAGNEBIN.

Madame Françoise SCHÜLER, au nom de l'Entente Leysenoude propose Madame Adeline MAYOR.

Aucune autre proposition n'étant formulée, Monsieur GAGNEBIN et Madame MAYOR sont élus scrutateurs-suppléants par acclamations.

17. ÉLECTION D'UN HUISSIER

Nous avons fêté il y a quelques jours les 40 ans d'activité de Madame Arian CART. Elle nous a proposé Monsieur Thomas GRÜTER pour lui succéder. Intendant des bâtiments communaux, il a confirmé son intérêt à assumer cette fonction.

Les trois groupes consultés ont affirmé leur soutien à cette proposition.

Aucune autre proposition n'étant formulée, Monsieur GRÜTER est élu à la fonction d'huissier par acclamations.

Monsieur le Président félicite chacun et chacune et leur souhaite plein succès dans leur fonction.

18. NOMINATION DES COMMISSIONS PERMANENTES

En coordination avec les trois groupes, il a été décidé de maintenir les commissions permanentes à 7 membres avec la répartition suivante :

- Entente Leysenoude : 3 sièges
- Forum : 2 sièges
- Mouvement Indépendant Leysenoud (MIL) : 2 sièges

a) Commission de Gestion

Aucune autre proposition n'étant formulée, sont nommés par acclamations :

Entente Leysenoude	:	M. Jean-Christophe ISENSCHMIED M. Fabien PETRUCCI M. Vincent MOTTIER
Forum	:	M. Jean-Daniel CHAMPAGNAC M. Luc-Etienne GAGNEBIN
MIL	:	Mme Sonia RAUSIS M. Nicolas BAUME

Monsieur le Président précise que le MIL souhaitait présenter Monsieur Bertrand CHAUVY, excusé aujourd'hui. Comme l'a souligné Madame la Préfète, une personne absente qui n'aura pas prêté serment n'est pas éligible à des fonctions internes du Conseil. Il remercie donc Monsieur BAUME de prendre le relais autant que nécessaire. Le groupe est libre de se réorganiser dès l'assermentation de Monsieur CHAUVY.

b) Commission des Finances

Aucune autre proposition n'étant formulée, sont nommés par acclamations :

Entente Leysenoude	:	M. Brock FIEDLER M. Blaise HEFTI M. Eric BARROUD
Forum	:	Mme Joan GALLMEIER M. Stéphane BÖSCH
MIL	:	M. Frédéric MOREROD M. Marc GUERIN

c) Commission de recours en matière d'imposition et d'informatique

Sont nommés par acclamations, les mêmes membres que la Commission des Finances.

d) Commission du sport

Aucune autre proposition n'étant formulée, sont nommés par acclamations :

Entente Leysenoude : M. Théophile CUCHE
M. René PAVILLARD
Mme Nathalie JAEP

Forum : M. Ian MAC DONALD
M. Jean-Daniel CHAMPAGNAC

MIL : M. Joao DA COSTA ALVES
Mme Corinne BLANCHARD

Monsieur le Président précise que Monsieur CHAMPAGNAC est nommé temporairement jusqu'à l'assermentation de Madame Joanne NIKLES. Par ailleurs, selon Madame la Préfète, une personne peut légalement faire partie de plusieurs commissions permanentes.

19. NOMINATION DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SCOLAIRE DES ORMONTS ET LEYSIN (AISOL)

La Commune de Leysin a droit à 9 représentants au sein du Conseil intercommunal de l'AISOL pour cette législature, soit 8 membres du Conseil et 1 membre de la Municipalité. (*n/r statuts AISOL : nombre d'habitants au 31.12.2020 qui en compte plus de 3'500, soit 1 par tranche de 500 habitants - Le Comité de direction est composé de deux membres, soit un représentant du Conseil communal ainsi qu'un Municipal*).

Aucune autre proposition n'étant formulée, sont nommés par acclamations et pour cinq ans :

Conseil intercommunal :

Entente Leysenoude : Mme Marie-France BRIDE
M. Théophile CUCHE
M. Serge MOREL
M. Fabian PAVILLARD

Forum : M. Jean-Daniel CHAMPAGNAC
Mme Nicole GREMAUD

MIL : Mme Madeleine MANIGLEY
Mme Fabienne GRIFFET-GASSER

Comité de direction :

Entente Leysenoude : M. Philippe TAUXE

La séance d'assermentation des membres de l'AISOL aura lieu le 31 août prochain à 19h00 au Sépey.

20. NOMINATION DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES DE LA RÉGION D'AIGLE (AERA)

En fonction des statuts de cette association, Leysin a droit à deux délégués.

Aucune autre proposition n'étant formulée, sont nommés par acclamations :

Entente Leysenoude : M. Eric PELLAUD

MIL : M. Yvan ZBINDEN

La séance d'assermentation des membres de l'AERA aura lieu le 9 septembre prochain
À 20h00 à Aigle.

21. NOMINATION DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE L'ORGANISATION REGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE DU DISTRICT D'AIGLE (ORPC)

En fonction des statuts de cette association, Leysin a droit à un délégué.

Aucune autre proposition n'étant formulée, est nommé par acclamations :

Forum : M. Elliott HÉBERT

Monsieur le Président informe que nous sommes arrivés au terme de l'installation de nos Autorités. Il vous a communiqué tout à l'heure son message plein d'optimisme pour un travail efficace de collaboration pour des contacts suivis, cordiaux et très constructifs avec la Municipalité au vu des grands projets en cours. Il recommande vivement de suivre toutes les missions qui seront données dans des brefs délais, de façon à ce que l'intendance suive et que nous puissions toujours être informés suffisamment tôt pour des décisions sereines. Il se réjouit de présider cette assemblée durant encore une année.

Il souhaite à tous une bonne fin de journée, un bel été et remercie l'Ecole de Musique de se mettre à notre disposition. C'est un bonheur de pouvoir profiter d'une institution qui forme chez nous et en parallèle du sport, des jeunes dans les domaines culturels.

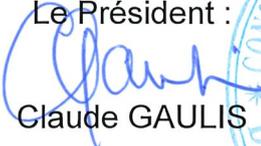
22. INTERMÈDE MUSICAL

Intermède musical présenté par les élèves de l'EMLO.

La séance est levée à 16h15.

Leysin, le 29 juin 2021

Pour le Conseil communal :

Le Président :  Claude GAULIS

La Secrétaire :  Corinne DELACRETAZ

